

NORMANDIE CUP 2019

FLOTTES OFFSHORE COTIERS
(IRC équipage + OSIRIS double + OSIRIS équipage)

INSTRUCTIONS DE COURSE

Date : 7-10 JUIN 2019 **Lieu: Le Havre**
Autorité Organisatrice (AO) : Ligue de Voile de Normandie
avec le soutien technique des clubs de Normandie.
Grade : 5A

La mention « [DP] » dans une règle des Instructions de Course (IC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront, si possible, mis en ligne sur le tableau officiel électronique du site www.normandie-cup.fr et affichés sur le tableau officiel d'information situé base nautique Gérard Hardouin.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillons situés sur la terrasse de la SRH.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

ATTENTION LE PROGRAMME INITIAL A ETE MODIFIE CAUSE METEO

- Samedi 8 juin : Briefing à la SRH – heure précisée par tel, SMS ou mail à chaque concurrent
Avertissement heure précisée au briefing
Parcours côtier - Arrivée à Fécamp
Soirée repas à la SRF
- Dimanche 9 juin : Briefing à la SRF à 9h
Avertissement à 11h30
Parcours côtier Fécamp-Le Havre
Soirée repas à la SRH
- Lundi 10 juin : Briefing à la SRH à 8h30
Avertissement à 10h
Parcours côtier Le Havre-Le Havre
Remise des prix à la SRH à 16h30
Cocktail de clôture à la SRH à 17h30

5.2 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe pour tous sera la pavillon « Normandie Cup ».

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours du jour sera donné au briefing

7.2 Pointage officiel à une marque :

- Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner.
- Toutes les marques à contourner peuvent faire l'objet d'un pointage officiel
- Si un bateau du comité arborant le 2^e substitut se tient à proximité d'une marque à contourner, il constitue une porte avec la marque et effectue un pointage officiel.
- Si par la suite le bateau comité arbore les pavillons S sur H accompagnés de 2 signaux sonores et si possible confirmé par VHF, cela signifie « la course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris comme OA ». Aucun événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après ce pointage ne pourra donner lieu à réclamation.

7.3 Réduction de parcours :

Si un bateau du comité arborant le pavillon « OSCAR » se tient à proximité d'une marque il constitue avec la marque une porte et signifie : rejoindre directement l'arrivée.

8. LE DEPART

8.1 NB : Le départ du samedi pourra servir en même temps les Class 40, les mini 6.50 et les IRC qualif.

8.2 - Au Havre la ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours d'une bouée cylindrique rouge.

- Elle sera située au sud ou sud-ouest de La Hève dans la zone de course des sport boats.

- Une bouée de dégagement, cylindre orange, pourra être mise en place, annoncée par le pavillon DELTA hissé au plus tard au signal d'avertissement, accompagné d'un pavillon VERT elle sera à laisser à tribord, en l'absence de pavillon sous le Delta elle sera à laisser à babord.

8.3 A Fécamp la ligne de départ sera l'alignement matérialisé par 2 triangles sur la terrasse de la SRF et limitée par une bouée définie au briefing. Le sens pour la couper sera donné au briefing.

8.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

8.5 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

9 L'ARRIVEE

- La ligne d'arrivée à Fécamp sera l'alignement matérialisé sur la terrasse de la SRF limité par une bouée définie au briefing, à couper dans le sens parcours depuis la dernière marque à contourner.
- Les lignes d'arrivée au Havre seront entre la bouée sud du Brugges à bâbord et le pavillon orange sur un bateau de comité à tribord.
- Les concurrents devront s'identifier par VHF sur le canal de course lors de leur arrivée.

LIGUE DE NORMANDIE

Site du Havre : 27, rue de la Mailleraye - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 35 21 38 88

Site de Caen : 2, quai de la Londe - 14000 CAEN - Tél : 02 31 84 41 81

www.voilenormandie.fr

10 SYSTEME DE PENALITE

- 10.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 10.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

11 TEMPS LIMITE POUR FINIR

Les bateaux ne finissant pas dans le délai d'une minute par mille après que le 3e ait effectué le parcours et fini seront classé DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

12 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à la base Gérard Hardouin. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les salles du jury situées à la base nautique Gérard Hardouin. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente
- Règles de sécurité
- Publicité
- Communication radio

Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.2.

13 SECURITE

- Les concurrents sont tenus de déclarer à l'inscription s'ils sont équipés de l'AIS, et dans ce cas de donner leur identifiant.
- Pour la course de nuit, les concurrents devront par SMS, au 07 68 05 85 50 et/ou au numéro donné au briefing, donner leur position à 0h00, 4h00, 8h00, 12h00.

14 CLASSEMENT

- Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.
- Toutes les courses sont prises en compte dans le classement.

15 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du CC : Antoine Mercier

Adjoints au PCC : Didier Legrix et Patrick Villette

Président du Jury :